



AVIS PUBLIC

RELATIF AU DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2024

Avis est par la présente donné que, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*, le rôle général de perception des taxes de la Municipalité de Labelle pour l'année 2024 est maintenant complété et a été déposé à mon bureau le 29 janvier 2024 à l'Hôtel de ville situé au 1, rue du Pont à Labelle.

Il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti par la Loi.

DONNÉ à Labelle, ce 29^e jour de janvier 2024.

La greffière-trésorière et directrice générale,

Claire Coulombe